

Décret n° 2001-338 du 27 Juin 2001
déclarant close la session extraordinaire du Conseil National de Transition

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

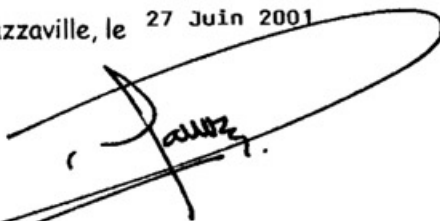
Vu le décret n°2001-283 du 8 juin 2001 portant convocation du Conseil National de Transition en session extraordinaire ;

Vu, ensemble, les décrets n°99-1 du 12 janvier 1999 et n°2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article unique. - Est déclarée close, le vendredi 29 juin 2001, la session extraordinaire du Conseil National de Transition ouverte le vendredi 15 juin 2001.

Fait à Brazzaville, le 27 Juin 2001



Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication,
chargé des relations avec le Parlement,
porte-parole du Gouvernement



François IBOVI